

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
SEANCE DU COMITE SYNDICAL du 26 mars 2025**

Objet : Modification de la tarification pour l'adduction des constructions individuelles non raccordées à une infrastructure de télécommunications

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-six mars à quatorze heures et trente minutes, le comité syndical du Syndicat Mixte DORSAL, dûment convoqué le dix-sept mars 2025, se réunit en session ordinaire, en salle de conférence, au site de Gaïa, 142 avenue Emile Labussière à Limoges, en présentiel et sous forme de visio-conférence, sous la présidence de Jean-Marie Bost, son Président.

En exercice : 54 – 164 voix

Présents : 40 (dont 10 procurations) -133 voix

Votants : 40 Pour soit 133 voix

Sont présents :

Mr Jean-Marie BOST – 6 voix – PRESIDENT
Mme Hélène ROME – 6 voix – 2^{ème} VP – VISIO
Mme Hélène FAIVRE – 6 voix – 3^{ème} VP – VISIO
Mr Philippe VIDAU – (procuration donnée à Mr Continsouzas) – 5^{ème} VP – 2 voix
Mr Alain GRASS – 1 voix – 6^{ème} VP – VISIO
Mr Jean-Paul BARRIERE – 7^{ème} VP – 1 voix – PRESENTIEL
Mr Pierre ALLARD – 1 voix – VISIO
Mr Jean-Louis BACHELLERIE – 1 voix – VISIO
Mme Patricia BUISSON – 6 voix – VISIO
Mr Camille CARCAT – 1 voix – VISIO
Mr Pierre CHEVALIER – 2 voix – (procuration donnée à Mr Peyramaure)
Mr Francis COMBY – 1 voix – VISIO
Mr Bernard CONTINSOUZAS – 2 voix – VISIO
Mr Fabrice DELAPORTE – 1 voix – VISIO
Mr Jean-Bernard DOGNON – (suppléant de Mr Massy) - 1 voix – VISIO
Mr Jean DUCHAMBON – 1 voix – VISIO
Mr Alain FAUCHER – 1 voix – VISIO
Mr Bruno FLEURY – 1 voix – VISIO
Mr Albin FREYCHET – 15 voix – VISIO
Mme Sarah GENTIL – (procuration donnée à Mr Viroulaud) – 2 voix
Mme Sylvie GERMOND – (suppléante de Mr Vilard) – 1 voix – VISIO
Mr Mathieu HAZOUARD – (procuration donnée à Mr Bost) – 15 voix
Mr Jean-Marie HORRY – 1 voix – VISIO
Mr Christian JACQUIER – (procuration donnée à Mr Barrière) – 1 voix
Mr Bernard LAUSERIE – (procuration donnée à Mr Horry) – 1 voix
Mr Jean-Claude LEBLOIS – 6 voix – PRESENTIEL
Mr Jean-Luc LEGER – (procuration donnée à Mr Carcat) – 6 voix
Mr Yves LE GOUFFE – (procuration donnée à Mr Muzette) – 1 voix
Mr Guy MONTET – 1 voix – VISIO
Mr Claude MONTIBUS – (suppléant de Mr Godmé) – 1 voix - VISIO
Mme Annick MORIZIO – (suppléante de Mr Destruhaut) – 6 voix – PRESENTIEL
Mr Thierry MUZETTE – 1 voix - VISIO
Mr Philippe NAUCHE – 15 voix – (procuration donnée à Mr Grass)
Mr Pierre PEYRAMAURE – 2 voix – VISIO
Mr Vincent PEYRESBLANQUES – 1 voix – PRESENTIEL
Mr Joël ROYERE – (suppléant de Mr Ferrand) – 1 voix – VISIO
Mme Valérie SIMONET – (procuration donnée à Mme Faivre) - 6 voix
Mme Stéphanie VALLEE – 6 voix – VISIO
Mr Pierre VERGNOLLE – 1 voix – PRESENTIEL
Mr Rémy VIROULAUD – 2 voix – VISIO

Conseiller Départemental Hte-Vienne
Vice-Présidente Département Corrèze
Vice-Présidente Département Creuse
Vice-Président Agglo Bassin Brive
Conseiller communautaire CC Marche Combraille Aquitaine
Vice-Président CC Haut Limousin en Marche
Président de la CC POL
Vice-Président CC Ventadour Egletons Monédières
Vice-Présidente Département Corrèze
Vice-Président CC Portes Creuse Marche
Président du Syndicat de la Diège
Président CC Pays Lubersac Pompadour
Conseiller communautaire Agglo de Brive
Conseiller communautaire CC Pays Dunois
Conseiller communautaire CC Pays Nexon Monts de Chalus
Vice-Président de la CC POL
Vice-Président CC Noblat
Conseiller Communautaire Tulle Agglo
Conseiller Régional Nouvelle Aquitaine
Adjointe au Maire de Limoges
Conseillère communautaire CC Ouest Limousin
Conseiller Régional de la Région Nouvelle Aquitaine
Vice-Président CC ELAN Limousin Avenir Nature
Vice-Président CC Haut Limousin en Marche
Conseiller communautaire CC ELAN
Conseillère départementale du CD87
Conseiller Départemental Creuse
Président de la CC Briance Combade
Vice-Président CC Briance Sud Haute-Vienne
Conseiller communautaire de la CC Val de Vienne
Vice-Présidente CD87
Conseiller Communautaire CC Portes de Vassivière
Vice-Président de la Région Nouvelle Aquitaine
Délégué communautaire Syndicat de la Diège
Vice-Président CC Gartempe St Pardoux
Conseiller communautaire CC Creuse Sud-Ouest
Présidente du Département de la Creuse
Conseillère Départementale de la Corrèze
Vice-Président de la CC du Pays de St Yrieix
Adjoint au Maire Ville de Limoges

Sont excusés :

Mr François VINCENT – (et son suppléant) – 15 voix – 1^{ER} VP
Mr François BARNAUD – (et son suppléant) - 1 voix
Mr Jean-Jacques CAFFY – (et son suppléant) – 1 voix
Mr Stéphane DUCOURTIOUX – (et son suppléant) – 1 voix
Mr Jean-François LABBAT – (et son suppléant) – 1 voix
Mr Henri LECLERE – (et son suppléant) – 1 voix
Mr Etienne LEJEUNE – (et son suppléant) 1 voix
Mr Vincent LEONIE – (et son suppléant) – 2 voix
Mr Jean-Michel MONTEIL – (et sa suppléante) – 1 voix
Mr Philippe MOULIN – (et son suppléant) – 1 voix
Mr Olivier MOUVEROUX – (et son suppléant) – 1 voix
Mr Christian PRADAYROL – (et son suppléant) – 2 voix
Mr Philippe ROCHE – (et son suppléant) – 2 voix
Mr Vincent TURPINAT – (et son suppléant) – 1 voix

Conseiller Régional Nouvelle Aquitaine
Vice-Président Agglo Grand Guéret
Vice-Président CC Pays d'Uzerche
Conseiller communautaire de la CC Creuse Grand Sud
Vice-Président Tulle Agglo
Conseiller communautaire Agglo Grand Guéret
Président CC Pays Sostranien
Adjoint au Maire de la Ville de Limoges
Vice-Président CC Midi Corrèzien
Conseiller Communautaire CC Xaintrie Val'Dordogne
Président CC Bénévent Grand Bourg
Vice-Président Agglo Bassin Brive
Délégué titulaire du Syndicat de la Diège
Vice-Président de la CC Creuse Confluence

Par délibération n°827 du 16 juin 2022, DORSAL a établi une double participation forfaitaire pour l'ensemble des pétitionnaires demandant la construction d'une adduction sur le domaine public pour raccorder leur local au réseau public de fibre optique :

Prestation	Unité	Prix (€HT)	Prix (€TTC)
Etude préalable	Forfait	250 €	300 €
Réalisation des travaux	Forfait	833,33 €	1 000 €

Cette participation financière des pétitionnaires, qui concerne l'ensemble des constructions individuelles non raccordées à une infrastructure de télécommunications sur le domaine public, est entrée en application le 1^{er} janvier 2023.

Après plus de deux ans de mise en œuvre, le constat est que lorsque des travaux sur le domaine public sont nécessaires, le **forfait** de participation de 833,33€ HT **ne couvre pas les dépenses engagées** par DORSAL. Le coût moyen des travaux sur le domaine public, hors coordination avec le branchement électrique (construction neuve), est de **3 000 € HT**.

Lorsqu'une coordination avec le branchement électrique est possible, le coût moyen est divisé par deux.

Après plusieurs débats dans les instances de DORSAL (Bureau, Comité syndical) concernant le financement des opérations de Vie du Réseau (dont les adductions font partie), le constat est qu'à date ce sujet n'est pas solutionné sur les départements de Corrèze et Haute-Vienne.

Afin de ne pas aggraver les difficultés financières rencontrées, et après échange avec les trois départements, il est proposé de modifier la tarification des adductions :

- **Le forfait étude obligatoire de 300 € reste inchangé.** Il permet de déterminer si des travaux sur le domaine public sont nécessaires
- **La participation forfaitaire aux travaux est supprimée, et remplacée par une facturation au réel**, après acceptation par le pétitionnaire d'un devis correspondant aux travaux sur le domaine public « au droit du terrain ».

Cela rejoint les pratiques constatées des opérateurs d'infrastructure fibre en zones AMII ou AMEL.

D'expérience, et comme évoqué ci-dessus, la coordination avec le branchement électrique d'une construction neuve est souvent possible, sur la totalité ou sur une partie du tracé. Cela permet de faire baisser le coût des travaux d'adduction télécom. Il est donc dans l'intérêt du pétitionnaire d'anticiper au maximum sa demande d'adduction, dès le démarrage de ses travaux de construction, afin de permettre une éventuelle coordination avec les travaux de branchement électrique.

DORSAL organisera une communication ciblée en ce sens en direction des communes.

Il est proposé de mettre en œuvre ces nouvelles modalités de tarification pour les demandes d'adduction parvenant à DORSAL à compter du 1^{er} juillet 2025.

Après avoir délibéré, les délégués du comité syndical décident, à l'unanimité :

- **d'approuver la modification de tarification des adductions proposée,**
- **d'autoriser le Président à appliquer cette nouvelle tarification à compter du 1er juillet 2025.**

Jean-Marie BOST
Président de DORSAL,



Certifié transmis au représentant de l'Etat le
Publié par affichage le : 31/03/2025



N°928-2